

BLA BLA



BONNE FÊTE DU CANADA !

Parution du 18 juillet 2023

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 5 juin 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire

M. Michel Prince, conseiller

Mme France Darveau, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller

M. Michel Lequin, conseiller

M. Guy Thériault, conseiller

M. Denis Perreault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du mois de mai ;
 - 3.1 Procès-verbal du conseil du 1^{er} mai
 - 3.2 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 mai
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
 - 6.1 Retour sur l'activité « Bonjour printemps »
 - 6.2 Parole au comité voirie
 - 6.3 Demande au comité environnement

7. Administration ;
 - 7.1 Demande d'aide de mentorat pour juin
 - 7.2 Soumission pelouse pour 3 ans
 - 7.3 Vente du tracteur à pelouse
 - 7.4 Nommer les membres sur le comité de démolition
 - 7.5 Résolution pour nommer maire et DG pour célébrer des mariages
8. Aqueduc et égouts ;
 - 8.1 Rencontre avec l'inspecteur
 - 8.2 Vérification pompe égouts à reconditionner
 - 8.3 Soumission vidange du réseau d'égouts
9. Sécurité publique ;
 - 9.1 Communiqué de presse de la SOPFEU
10. Voirie ;
 - 10.1 Débroussaillage des bords de chemins
 - 10.2 Soumission EXP
11. Urbanisme et environnement ;
 - 11.1 Demande d'ajouter des infos à la matrice graphique
 - 11.2 Demande de M. Yvon Lafrance
 - 11.3 Mise à jour du dossier des fosses septiques
 - 11.4 Demande de Alain Provencher pour location
 - 11.5 Demande de France Darveau pour location
 - 11.6 Travaux au bassin de sédimentations de la rue Paradis
 - 11.7 Poubelles au lac Coulombe
12. Loisirs et culture ;
 - 12.1 Programmation de la Fête nationale
 - 12.2 Activité de la Confédération
13. Affaires diverses ;
 - 13.1 Demande de l'École Saint-Nom-de-Jésus
14. Liste de la correspondance ;
15. Varia ;
 - 15.1 Déshumidificateur pour la bibliothèque
 - 15.2 Nouvelle activité de cardio plein air
 - 15.3 Achat d'un BBQ
 - 15.4 Visite de la MRC
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 1^{ER} MAI

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{ER} mai 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8 MAI

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8, mai 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Ces dépenses sont incluses à la liste des comptes

5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 179 308.96\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 179 308.96\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 751.06
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 745.96
3	Visa Desjardins (achat divers)	156.83
4	Municipalité de Ham-Sud (entente / 1er vers.)	10 000.00
5	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
6	Michel Prince, conseiller	423.02
7	France Darveau, conseillère	423.02
8	Laurent Garneau, conseiller	423.02
9	Michel Lequin, conseiller	423.02
10	Guy Thériault, conseiller	423.02
11	Denis Perreault, conseiller	423.02
12	Bell Mobilité inc. (mai)	54.00
13	Buropro (mai)	256.52
14	Cain Lamarre SENCRL (avril)	427.37
15	Desjardins Sécurité Financière (mai)	820.80
16	Entretien Général Lemay (mai)	517.39
17	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	1 000.28
18	Eurofins Environex (avril, mai)	580.63
19	Gaudreau Environnement inc. (mai)	141.31
20	Gesterra (avril)	5 887.24
21	Hamel Propane inc. (avril)	1 126.46
22	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	569.68

23	Hydro-Québec (salle municipale)	903.17
24	Hydro-Québec (puits de surface)	268.13
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	22.80
26	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	22.80
27	Hydro-Québec (quai)	54.09
28	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	611.83
29	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	278.63
30	Sogetel (mai)	315.70
31	Sogetel (quai / mai)	172.22
32	Vivaco Groupe Coopératif (avril, mai)	970.21
33	Desjardins Sécurité Financière (juin)	820.80
34	Sogetel (quai / juin)	93.58
35	Flo (contrat annuel)	229.95
36	Groupe CCL (constat d'infraction)	115.49
37	Groupe Kopers inc. (aqueduc)	1 651.45
38	H2O Innovation inc. (fournitures)	71.57
39	Ministre de l'Environnement (amende - eau potable)	5 085.89
40	Ministre des Finances (droits barrage)	152.00
41	N. Faucher Entrepreneur Électricien (génératrice & travaux)	34 167.17
42	Purolator inc. (colis)	14.78
43	SEAO - Constructo (affichage)	25.05
44	Sidevic (fournitures)	80.68
45	Ville de Disraëli (quote-part #2)	881.98
46	Ville de Victoriaville (loisirs & culture / 1er vers.)	626.89
47	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	40 754.58
48	Ministre des Finances (1er versement SQ)	44 439.00
49	Total du salaire de la D.G. :	3 838.80
50	Total des salaires & déplacements :	11 037.27
	TOTAL :	179 308.96 \$

6) RAPPORT DES COMITÉS

6.1) Retour sur l'activité « Bonjour Printemps », 2 des 3 associations invitées étaient présentes sur place, 600 arbres et 500 arbustes fruitiers ont été distribués gratuitement lors de cette journée. Merci à la pépinière Ancestrale pour la commandite des arbustes fruitiers.

6.2) Suite à une rencontre avec le MTQ (Ministère des Transports) qui présentait les investissements à venir dans la MRC D'Arthabaska, nous avons été informés qu'il y aura des travaux d'asphaltages sur la Route 161 de Notre-Dame-de-Ham à Chesterville sur environ 12 km (durée de 5 semaines). Il y aura aussi des travaux sur le territoire de Ham-Nord sur la route 216 entre la route 161 et la municipalité de St-Fortunat. Les travaux consistent sont la réfection de divers secteurs. (durée de 4 semaines) Ce sont les travaux qui pourront affecter le plus, les déplacements des citoyens de notre municipalité.

6.3) Nous allons demander au Comité Environnement de s'informer auprès d'organismes s'il existe des subventions ou des études qui pourraient être faites gratuitement par des organismes concernant l'environnement sur notre territoire, par exemple : l'étang de castors, berge du lac, etc.

7) ADMINISTRATION

7.1 DEMANDE D'AIDE DE MENTORAT POUR JUIN

CONSIDÉRANT QUE la DG et l'adjointe sont toujours en apprentissage dans leurs nouveaux postes ;

CONSIDÉRANT QUE Thérèse Lemay est disponible pour faire du mentorat auprès des employés pour l'apprentissage de la DG et de l'adjointe si nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise un nombre d'heures d'un maximum de 60 heures pour le mentorat pour le mois de juin auprès des employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE Mme Thérèse Lemay soit autorisée à faire du mentorat auprès des employés municipaux pour environ 60 heures pour le mois de juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 SOUMISSION PELOUSE POUR 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé des soumissions pour la tonte du gazon et l'entretien des fleurs pour une durée de 3 ans :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris la décision de retourner en demande de soumission, mais pour un contrat de 1 an, pour le reste de la saison 2023 de juillet à octobre ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné qu'il était ouvert aux suggestions pour la demande de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE d'ici l'accord du contrat, la tonte de la pelouse est confiée à Entretien Général Lemay, qui fera la tonte du gazon au tarif horaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE nouvelle demande soit faite pour une période d'un an, pour le reste de la saison pour la tonte de gazon et l'entretien des fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 VENTE DU TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'appel d'offres a été publiée pour la vente du tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 7 offres pour l'achat du tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse était de 230.00\$ et la plus haute s'élevait à 2 300.00\$;

CONSIDÉRANT QU'IL avait été mentionné que le tracteur était vendu tel que vue et sans garantie de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE dès que le paiement aura été reçu à la municipalité, l'acquéreur pourra prendre possession du tracteur à pelouse ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité accepte de vendre son tracteur à pelouse à Mme Mariette Lapierre au montant de 2 300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 NOMMER LES MEMBRES SUR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QU'UN règlement sur la démolition d'immeuble portant le numéro 320-2023 a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions de ce règlement un comité consultatif doit être formé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de 3 membres et d'un substitut ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le comité soit formé des élus suivants, le maire Gilles Gosselin faisant partit de tous les comités et les conseillers : Michel Lequin, Guy Thériault, France Darveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 RÉSOLUTION POUR NOMMER MAIRE ET DG POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour célébrer un mariage l'an prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le célébrant peut-être le maire de la municipalité ou un fonctionnaire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé le maire Gilles Gosselin et la directrice générale Sonia Lemay à titre de célébrant pour célébrer des mariages sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le maire Gilles Gosselin et la DG Sonia Lemay soient nommés pour célébrer des mariages dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) AQUEDUC ET ÉGOUTS

8.1) RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

Les élus ont rencontré l'inspecteur en atelier de travail pour discuter des travaux en cours sur l'aqueduc, les égouts, la voirie, l'environnement, etc. ;

8.2 VÉRIFICATION POMPE ÉGOUTS À RECONDITIONNER

CONSIDÉRANT QUE la pompe de réserve a besoin d'être reconditionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le budget maximum pour le reconditionnement de cette pompe est de 1000\$ avec les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'inspecteur fasse reconditionner la pompe de réserve selon le budget maximum accordé de 1000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 SOUMISSION VIDANGE DU RÉSEAU D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a demandé des prix à 3 fournisseurs qui offre le service de vidange de fosse ;

CONSIDÉRANT QUE les prix varient de 6253.09\$ à 11 009.62\$;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre provient de Beauregard Environnement pour un montant de 6 253.09\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la compagnie Beauregard Environnement soit autorisée à vider la fosse sanitaire au réseau des égouts et selon l'estimation reçue, pour un montant de 6 253.09\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1) À titre informatif : la SOPFEU a fait un communiquer de presse pour informer les gens que le ministère des Ressources Naturelles et des forêts a décidé d'élargir la portée de l'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité.

10) VOIRIE

10.1 DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a demandé des estimations de coûts pour du débroussaillage ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité des travaux pour 2023 a été déterminée pour du débroussaillage sur la rue de l'Anse et sur une partie du chemin du Lac Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE les élus préfèrent que l'inspecteur redemande des soumissions pour de l'émondage au lieu du débroussaillage ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons budgété un montant maximum de 5 000\$ pour ce genre de travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les travaux d'émondages soient exécutés sur les 2 chemins choisis pour un montant maximum de 5 000\$, selon le montant prévu au budget 2023.

10.2) SOUMISSION EXP

Ce dossier a été reporté à plus tard.

11) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 DEMANDE D'AJOUTER DES INFOS À LA MATRICE GRAPHIQUE

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires pourraient être ajoutées sur la matrice graphique ;

CONSIDÉRANT QUE nous voudrions faire ajouter l'hydrologie des milieux humides à la matrice graphique ;

CONSIDÉRANT QUE d'après les informations reçues de notre inspecteur municipal, nous devons faire la demande à la MRC d'Arthabaska, pour que ces informations soient ajoutées ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande soit faite à la MRC d'Arthabaska afin de demander d'ajouter les informations manquantes sur la matrice graphique, telles que l'hydrologie de notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2) DEMANDE DE M. YVON LAFRANCE

À titre informatif :

La demande M. Lafrance a été lue et tout ce que la municipalité peut faire dans cette situation, c'est de demander à la MRC d'Arthabaska d'envoyer leurs biologistes pour vérifier les terrains situés entre le 50 et le 82 chemin du Lac Nicolet et voir ce qu'ils nous suggèrent comme solution. Car puisque la problématique se retrouve sur des terrains privés, la municipalité ne peut pas intervenir dans ce dossier.

11.3) MISE À JOUR DU DOSSIER DES FOSSES SEPTIQUES

À titre informatif :

Sept lettres ont été expédiées et cinq personnes ont donné un suivie par lettre, pour les autres ils devront communiquer avec l'inspecteur municipal dans les plus brefs délais.

11.4) DEMANDE DE ALAIN PROVENCHER POUR LOCATION

À titre informatif :

La municipalité met un moratoire sur les demandes de permis de location pour les résidences secondaires en attendant la nouvelle réglementation. Concernant la demande M. Provencher, la municipalité ne délivrera pas de permis pour l'instant.

11.5) DEMANDE DE FRANCE DARVEAU POUR LOCATION

À titre informatif :

Concernant la demande de France Darveau pour la location, puisqu'il s'agit de sa résidence permanente c'est la réglementation provinciale qui s'applique.

11.6) TRAVAUX AU BASSIN DE SÉDIMENTATIONS DE LA RUE PARADIS

À titre informatif :

Le bassin de sédimentation de la rue Paradis sera vidé la semaine prochaine, soit dans la semaine du 12 juin et un expert de la MRC d'Arthabaska sera sur place pendant l'exécution des travaux, pour s'assurer que les travaux soient exécutés tout en respectant les normes environnementales.

11.7) POUBELLES AU LAC COULOMBE

À titre informatif :

La municipalité va regarder si elle peut faire quelque chose pour aider les riverains dans ce dossier.

12) LOISIRS ET CULTURE

12.1 PROGRAMMATION DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la fête nationale a été présentée : mentionnant que les activités débiteront à 16h00 avec la promenade en calèche, le rallye, le concours de pavoisement, le discours patriotique, la levée du drapeau, le souper méchoui et feu de joie si les conditions météorologiques nous le permettent ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des subventions et des dons, mais si nous sommes déficitaires, les sommes seront prises à même le poste d'activité prévue au budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le conseil municipal accepte la programmation de la Fête nationale telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 ACTIVITÉ DE LA CONFÉDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE cette année, la municipalité souhaite faire une activité pour souligner la fête du Canada le 1^{er} juillet prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de la journée débutera à 14h00 par une parade de pontons (bateaux) suivie d'un petit goûter et cocktail au quai municipal après la parade ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande à notre député, M. Alain Rayes, et que la municipalité autorise aussi un montant de 150.00\$ pour réaliser cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité autorise un montant de 150.00\$ pour réaliser cette l'activité pour souligner la fête du Canada. Le budget servira à acheter des breuvages et la nourriture pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) AFFAIRES DIVERSES

13.1) DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-NOM-DE-JÉSUS

La demande de l'École Saint-Nom-de-Jésus a été rejetée.

14) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Député Sébastien Schneeberger - recommande une subvention de 17 460\$ (voirie)
2. Office des personnes handicapées du Québec - semaine des personnes handicapées 1^{er} au 7 juin (affiche)
3. Ministère sécurité civile - préparation aux incendies de forêt
4. CSSSMCQ - prévention et intervention lors d'épisodes de chaleur (documentation)
5. États financiers 2022 du site d'enfouissement sanitaire régional de Disraeli
6. Invitation à l'assemblée générale annuelle du GROBEC le 13 juin
7. Le Cantonnier

15) VARIA

15.1 DÉSHUMIDIFICATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque nous a mentionné que le déshumidificateur ne fonctionnait plus ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'environ 300,00\$ a été alloué pour faire l'achat d'un nouveau déshumidificateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN montant maximum de 300.00\$ soit alloué pour remplacer le déshumidificateur à la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 NOUVELLE ACTIVITÉ DE CARDIO PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QU'UNE activité de cardio plein air sera offerte cet été par Mme Diane Lachapelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de cardio plein air se déroulera à l'extérieur sur le terrain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UNE annonce a été mise à la poste pour informer les gens de cette activité. Pour avoir plus d'information au sujet de cette activité, elle se déroulera sur 4 semaines les vendredis à 9h30, le prix est de 40.00\$ pour la session ou 15.00\$ par cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE cette activité soit offerte sur le terrain de la municipalité et les inscriptions doivent être faites auprès de Mme Diane Lachapelle au 514-714-8989.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 ACHAT D'UN BBQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'acquisition d'un BBQ, pour les activités diverses qui se déroulent tout au long de l'année. Car nous devons toujours emprunter un BBQ, lorsque nous voulons faire ce genre d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce BBQ pourra être financé avec l'argent de la vente du tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant d'environ 1 000.00\$ sera alloué pour faire l'acquisition d'un BBQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité autorise qu'un montant d'environ 1 000.00\$ soit accordé pour faire l'achat d'un BBQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 VISITES D'UN GROUPE DE CITOYENS DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la MRC organise une visite dans certaines municipalités et que nous avons été informés que nous allons recevoir un groupe d'une cinquantaine de personnes le 7 juin pour visiter notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le maire Gilles Gosselin sera absent, mais il sera remplacé par le maire suppléant Michel Lequin pour accueillir les visiteurs et faire un discours ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la MRC pour accueillir les visiteurs avec un petit goûter matinal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde un budget de 150.00\$ pour acheter et préparer ce goûter ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité prépare un léger goûter pour recevoir le groupe de la MRC d'Arthabaska lors de leur visite dans notre municipalité et selon le budget accordé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) PÉRIODE DE QUESTIONS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement numéro 320-2023

de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 320-2023 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska de ce règlement en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Je, soussigné, Frédérick Michaud, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, certifie par les présentes que le Règlement numéro 320-2023 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le présent certificat est délivré par application des dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Victoriaville, ce 25 mai 2023.

Le secrétaire-trésorier,



Frédérick Michaud, M.Sc.

FM/sp



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Objet : **Victime ou témoin d'une infraction?**

En tant que citoyen, il arrive que vous soyez témoin ou victime d'une infraction au code criminel ou au code de la sécurité routière. Voici quelques informations et numéros de téléphone afin de contacter le poste de la MRC d'Arthabaska pour y rapporter l'évènement.

S'il s'agit d'un évènement ou la vie ou la sécurité de quelqu'un est en danger, composez le 911 pour prévenir les services d'urgence et obtenir l'assistance nécessaire en donnant le plus d'informations possible sur la situation en cours. Si vous êtes victime ou témoin d'une infraction criminelle et que l'évènement n'est plus en cours et que la sécurité de personne n'est menacée, Contactez le 310-4141.

Pour obtenir de l'information sur un dossier, parler avec un enquêteur ou un policier ou pour des renseignements généraux, contactez le 819-752-4545 pour le poste de la MRC d'Arthabaska et le 819-362-1221 pour celui de la MRC de l'Érable.

Dans le cas d'une infraction au code de la sécurité routière, les mêmes règles s'appliquent et voici quelques informations à retenir sur la façon de faire.

- *Tentez de prendre le plus de détails possibles sur le véhicule en infraction comme la marque, le modèle, la couleur, le numéro de plaque et la description du conducteur. Il est également important de noter l'endroit et l'heure où s'est déroulé l'infraction et la direction que le véhicule a prise s'il n'est plus sur les lieux.*
- *Si les patrouilleurs qui se rendent sur les lieux ne constatent pas l'infraction lors de leur arrivée sur place, la façon de faire pour l'émission un constat d'infraction est en obtenant une déclaration du ou des témoins rapportant les détails de l'évènement, du véhicule et du conducteur.*
- *N'hésitez pas à nous rapporter les infractions au code de la sécurité routière même si vous jugez que tout sera terminé avant l'arrivée des patrouilleurs. En donnant la description et la direction des véhicules, il est possible que les patrouilleurs croisent le véhicule fautif en se rendant sur les lieux.*



Nicolas Houle

Coordonnateur local en police communautaire

MRC Arthabaska

Sûreté du Québec

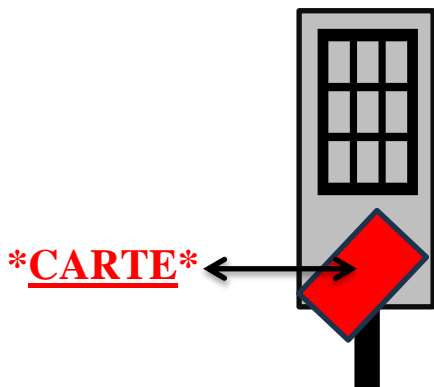
Bureau 819-752-4545

Cellulaire 438-861-1925

www.sq.gouv.qc.ca

PROCÉDURE POUR LES CARTES À LA GUÉRITE

- VOTRE CARTE EST MUNIE D'UNE PUCE ÉLECTRONIQUE, VOUS DEVEZ SEULEMENT **TAPER** LA CARTE EN **DESSOUS DU CLAVIER SUR LA BORNE.**



- VOUS DEVEZ UTILISER VOTRE CARTE POUR **ENTRER ET SORTIR.**
- VOTRE CARTE EST POUR USAGE **PERSONNEL** SEULEMENT, ELLE EST MUNIE D'UN COMPTEUR, SI LE COMPTEUR MONTE TROP **RAPIDEMENT**, VOTRE CARTE PEUT VOUS ÊTRE **RETIRÉE.**
- SI VOUS VOUS FAITES LIVRER UN BATEAU PAR UN CONCESSIONNAIRE. VOUS DEVEZ L'ACCOMPAGNER AVEC VOTRE CARTE POUR PASSER L'EMBARCATION. SI TOUTE FOIS VOUS NE POUVEZ ÊTRE PRÉSENT, LE LIVREUR DOIT PASSER AU BUREAU MUNICIPAL POUR SE MUNIR DE LA CARTE DES LIVRAISONS.

CENTRE DE DÉPÔT VÉGÉTAL

***** ATTENTION *****

**À TOUTES LES PERSONNES QUI UTILISENT LE
CENTRE DE DÉPÔT VÉGÉTAL À LA
MUNICIPALITÉ. NOUS AVONS RETROUVÉ DES
PNEUS QUI ONT ÉTÉ JETÉS.**

**CET ENDROIT EST POUR JETER UNIQUEMENT
DES DÉPÔTS VÉGÉTAUX : BRANCHES,
FEUILLES ET TERRE !!!**

**SI VOUS VOULEZ GARDER VOTRE DROIT
D'UTILISER LA CLÉ DE LA MUNICIPALITÉ
POUR VOS DÉPÔTS VÉGÉTAUX, VOUS DEVEZ
RESPECTER LES CONSIGNES.**

**SI UNE SITUATION DU GENRE SE REPRODUIT,
L'ACCÈS AU DÉPÔT VÉGÉTAL SERA RETIRÉ
POUR TOUS!!!**

**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET NOUS
COMPTONS SUR VOTRE RESPECT.**

**La bibliothèque est ouverte
les dimanches. Bien vouloir
téléphoner avant de vous
déplacer pour vous assurer
de son ouverture. Les heures
d'ouverture sont de 10 à 12h.**



CAMP BEAUSÉJOUR : Tél. : 418-458-2646

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.

TÉL. : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TÉL.: 819-352-0226



**Artisans
Rénovateurs
SD**

Conception / Construction neuve / Renovation

DANY BEAUDOIN
☎ 819 350-0787
danybeaudoin00@hotmail.fr

Portes & fenêtres / Douches en céramique
Réfection de salle de bain / Patio
Revêtement extérieur / Idées déco
Finition intérieure / Revêtement de sol

artisans.renovateurs RBO : 5607-8836-07

Sandra Lamothe

Coiffure | Styliste

Sandra.lamothe@hotmail.com
819-477-0888

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



TUPPERWARE
Juliette St-Amand



819-344-5589

Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589



CARRIÈRE P.C.M (Saints-Martyrs)
Tél. : 819-336-2994

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P. 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM